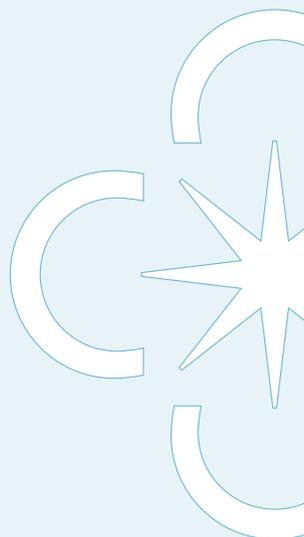




Saint-Christophe
ASSOCIATION

Partage votre engagement



RAPPORT
ANNUEL
2015/2016



Sommaire



5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

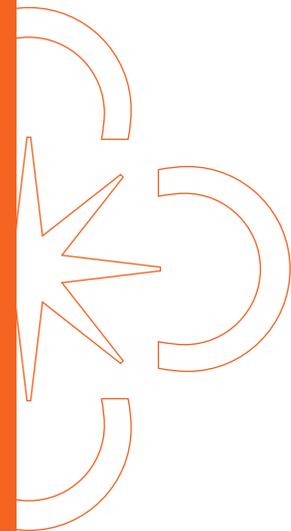
La vie de l'association
La prévention
Les services associés
Le Guide Saint-Christophe
Les fonds d'entraide et de solidarité

15. RAPPORT FINANCIER

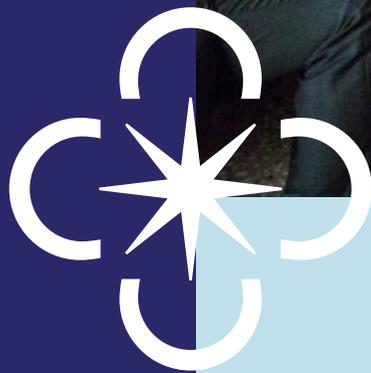
Bilans comparés au 31 décembre 2015
Compte d'exploitation au 31 décembre 2015
Compte de fonctionnement de l'association
Commentaires analytiques
Annexe aux comptes

31. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

33. ANNEXES



Rapport du conseil d'administration



LA VIE DE L'ASSOCIATION
LA PRÉVENTION
LES SERVICES ASSOCIÉS
LE GUIDE SAINT-CHRISTOPHE
LES FONDS D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LA VIE DE L'ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE

Durant l'année 2015, le conseil d'administration de l'Association Saint-Christophe, s'est réuni à trois reprises, sous la présidence de Lucien Vennat :

- Le 24 mars 2015
- Le 24 juin 2015
- Le 24 novembre 2015.

Au 31 décembre 2015, le conseil d'administration est composé comme suit :

TITRE	PRÉNOM	NOM	GROUPEMENT	RÉGION MUTUALISTE
Monsieur	Henri	Brischoux	Membre de droit, DG MSC	-
Monsieur	Gérard	Charrière	Établissements scolaires	Bordeaux
Soeur	Anne	Faure	Instituts religieux	Lyon
Monsieur	Dominique	Folcher	Établissements scolaires	Toulouse
Monsieur	Vincent	Destais	Établissements scolaires	Lyon
Madame	Isabelle	Garric	Établissements scolaires	Rennes
Soeur	Marie-Pierre	Gaudin	Institut religieux	Caen
Madame	Brigitte	Guilhen	Établissements scolaires	Paris
Frère	Patrick	Lambre	Instituts religieux	Paris
Soeur	Marie-France	Le Boulch	Instituts religieux	Vannes
Monsieur	Marc	Lesbre	Diocèses	Toulouse
Monsieur	Claude	Lienhardt	Diocèses	Nancy
Monsieur	Jean-Dominique	Monnoyeur	Secrétaire du Conseil	-
Monsieur	Jérôme	Picard	Établissements scolaires	Toulouse
Monsieur	Lucien	Vennat	Diocèses	Lyon

Il est rappelé que les sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe et les clients de la Société Saint-Christophe Prévoyance ont la qualité d'adhérents à l'Association Saint-Christophe. Ceux-ci sont au nombre de 41 674 au 31 décembre 2015.

Composition du bureau :

Président : Monsieur Lucien Vennat,
économiste diocésain, Archidiocèse
de Clermont

Vice-présidente : Madame Isabelle Garric,
secrétaire générale, Enseignement
catholique de Rennes

Trésorier : Frère Patrick Lambre,
économiste, congrégation des Frères
Saint Vincent de Paul

Trésorière adjointe : Madame Brigitte Guilhen,
chef d'établissement à Paris

**Secrétaire : Monsieur Jean-Dominique
Monnoyeur,** délégué prévention et services
associés, Mutuelle Saint-Christophe





- **Monsieur Jean-Claude Jaffé**, administrateur et ancien président de l'association a remis sa démission, en raison de la multiplicité de ses engagements.

- **Monsieur Jérôme Picard**, chef d'établissement à Montpellier a été coopté lors du conseil d'administration du 24 novembre 2015, en remplacement de M. Jaffé.



- **Madame Catherine Gaudin**, en religion Sœur Marie-Pierre, Sous-Prieure du Monastère bénédictin du Saint-Sacrement a été élue lors de l'assemblée générale du 24 juin 2015.

- **Sœur Marie-France Leboulch**, religieuse du Carmel Saint-Joseph et prieure de la communauté de Lanester, a informé le conseil

d'administration qu'elle ne demanderait pas le renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale 2016.

Les quatre missions de l'Association Saint-Christophe sont rappelées :

- proposer des actions de prévention aux adhérents ;
- gérer un fonds de solidarité pour apporter une aide financière ponctuelle en cas de survenance d'événements non assurables ;
- animer un réseau de partenaires dont les compétences peuvent être d'une aide précieuse et en informer les adhérents ;
- valoriser le Guide Saint-Christophe édité par notre partenaire Malesherbes Publications comme participant à la visibilité de la mutuelle et de l'association.

L'Association Saint-Christophe, à travers ses missions spécifiques, s'associe pleinement au développement et à la valorisation de services dédiés aux sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe et aux clients de Saint-Christophe Prévoyance.

Au cours de l'exercice 2015, le comité d'entraide et de solidarité s'est réuni à trois reprises pour examiner des demandes de secours s'élevant à un montant supérieur à 3 000 euros.

Rencontres avec les inspecteurs et les membres des comités mutualistes

A l'issue des conseils d'administration des 24 mars 2015 à l'Espace Saint-Joseph à Sainte-Foy-Lès-Lyon (Rhône) et 24 novembre 2015 à Paris, les administrateurs ont rencontré les membres des comités mutualistes régionaux, les inspecteurs commerciaux et les inspecteurs courtage afin d'échanger sur leur perception des travaux de l'association et d'exprimer leurs besoins en matières de services relevant de l'Association Saint-Christophe.

Les participants ont souhaité, par ailleurs, la création d'un support présentant les services de l'association.

Les partenariats



Il est rappelé que pour une durée de trois ans, un partenariat a été signé avec l'UGSEL le 7 janvier 2014 :

Au cours de la première année, l'Association Saint-Christophe et la Mutuelle Saint-Christophe ont contribué au financement des formateurs pour l'enseignement des gestes de premiers secours et à la mise en ligne sur le site de la mutuelle des fiches pratiques téléchargeables sur le même sujet. La seconde action concerne la prévention des risques liés aux activités aquatiques et la dernière, la mise en ligne de fiches pratiques pour la prévention



des risques liés aux activités sportives d'hiver.



En 2016, un nouveau partenariat est à l'étude concernant la prévention des addictions. Le conseil d'administration tient à souligner la qualité de la collaboration avec les équipes conduites par Denis Chazeaux, délégué général de l'UGSEL.

Durant l'exercice écoulé deux nouveaux partenariats ont été conclus :

Le premier avec la direction de l'enseignement catholique du Morbihan ainsi soutenue dans son effort d'aide à la rédaction ou à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels dans les établissements scolaires.

Le second a été signé à Strasbourg le 9 novembre 2015 par Patrick Guézais, directeur général adjoint de la Mutuelle Saint-Christophe, François Hassler, président-exécutif de la société EPS et Jean-Dominique Monnoyeur, représentant Lucien Vennat, président de l'Association Saint-Christophe. Désormais les adhérents de l'Association Saint-Christophe bénéficient d'une offre de protection de leurs biens par télésurveillance particulièrement attractive.



LA PRÉVENTION

Depuis 2013, les sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe et les clients de Saint-Christophe Prévoyance peuvent bénéficier d'une aide financière pour l'organisation d'une action de prévention concernant la sûreté des personnes, les risques automobiles et la préservation des biens.

Le montant de cette aide peut s'élever jusqu'à 50 % de la dépense engagée dans la limite de 500 euros par an.

L'enveloppe budgétaire pour l'année 2015 a été fixée à 20 000 euros.

Après des débuts timides, les sociétaires sont de plus en plus nombreux à faire appel au fonds de prévention

EXERCICE	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT TOTAL
2013	3	2 695 €
2014	24	7 340 €
2015	63	19 552 €

La répartition des aides par groupement mutualiste fait ressortir un nombre important de demandes émanant de l'enseignement catholique et particulièrement concernant les risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux. L'Association « CALYSTO » devenue « GÉNÉRATION NUMÉRIQUE » au mois de septembre 2015 est notre partenaire référencé pour ce type d'actions.

Les autres demandes concernent essentiellement

la prévention du risque d'incendie et les risques routiers.

GROUPEMENTS	NOMBRE D' ACTIONS EN 2015	MONTANT TOTAL
Enseignement catholique	53	15 514 €
Diocèses	3	1 426 €
Instituts et monastères	7	2 582 €

Les documents prévention

Les documents d'information sur la prévention sont à la disposition des adhérents soit sous forme d'applications ou de plaquettes téléchargeables, soit sous celle de livrets thématiques à commander.

L'association poursuit la mise à jour des documents et l'actualisation de leur présentation en respectant la charte graphique adoptée en 2014. Parmi les documents disponibles en 2015, on peut citer :

- la sécurité incendie : les gestes qui sauvent
- le guide des sorties diocésaines
- le permis de feu

L'effort d'actualisation et de mise à jour se poursuivra pendant toute l'année 2016 notamment concernant le document unique, proposé en plusieurs versions, le plan particulier de mise en sûreté et le registre de sécurité.



Les actions de prévention

• L'automobile :

Les sociétaires, dont la flotte assurée à la Mutuelle Saint-Christophe connaît de mauvais résultats techniques, peuvent se voir proposer des stages pour les conducteurs et conductrices. Le programme pédagogique, assuré par l'Automobile Club Prévention est élaboré en concertation et comporte une partie purement théorique et, suivant les besoins exprimés, des essais sur route.

EXERCICE	NOMBRE DE STAGES	MONTANT TOTAL RÉGLÉ
2013	3	1 200 €
2014	6	13 316 €
2015	10	28 892 €



Des stages sont également proposés aux sociétaires dont les salariés sont amenés à se déplacer pour exercer leur mission : ils comportent une partie théorique, en général l'examen des évolutions du code de la route, et une partie

pratique avec des essais sur route, et sont assurés par l'Automobile Club Prévention.

A la demande des diocèses, des stages à l'intention des conducteurs seniors sont organisés en collaboration avec les comités locaux de l'Association Prévention routière. Ces stages comportent une mise à jour de la connaissance du code de la route mais aussi des ateliers pratiques concernant les réflexes et les addictions.

En 2015, l'opération « auto-école » a été reconduite : cette disposition est destinée d'une part aux missionnaires séjournant dans leur congrégation en France et aux prêtres diocésains de retour après une mission plus ou moins longue en fidei donum. L'association prend à sa charge la moitié des frais engagés dans la limite de 500€ par an, à conditions de suivre au minimum trois leçons de conduite dans une Auto-Ecole. L'aide apportée est actuellement limitée à la remise à niveau des connaissances pour des conducteurs déjà titulaires d'un permis de conduire valide dans l'union européenne.

EXERCICE	NOMBRE DE STAGES	MONTANT TOTAL RÉGLÉ
2014	9	1 643 €
2015	6	1 469 €

• Les personnes :

L'ensemble des applications téléchargeables relatives au « document unique », au « plan particulier de mise en sûreté (ppms) » et le « registre de sécurité » sont en cours de mise à jour et seront mises en ligne sur le site de la Mutuelle Saint-Christophe en commençant par le ppms, début janvier : en raison de l'actualité dramatique de janvier et de novembre 2015, le

plan particulier de mise en sûreté doit désormais comporter un chapitre « attentats et intrusions extérieures ».

Au 31 décembre 2015, 53 établissements scolaires ont pu bénéficier des stages de prévention des risques numériques et de l'usage des réseaux sociaux notamment grâce à l'intervention de l'association Calysto, devenue Association Génération Numérique, dans 42 établissements. En outre, sur le même thème, des réunions d'informations ont été organisées en collaboration avec plusieurs structures représentatives de nos sociétaires, comme la Fesc-ca à Chalons en Champagne et plusieurs directions diocésaines de l'Enseignement catholique à Nice, Beauvais, Nantes et Avignon.

Le partenariat avec l'UGSEL, déjà évoqué, se poursuit, après la mise en ligne des fiches pratiques dédiées aux premiers secours qui sont téléchargeables sur le site de la Mutuelle Saint-Christophe, la préparation des fiches de prévention des risques aquatiques et des risques liés aux activités de montagne. Un nouveau partenariat est actuellement à l'étude sur le thème de la prévention des addictions.

• Les biens :



L'Association Saint-Christophe est désormais en





mesure de proposer aux adhérents une solution de protection par télésurveillance de leurs biens. Ce dispositif contribue à diminuer les risques de cambriolages et d'alerter rapidement en cas de départ d'incendie. C'est la société EPS, implantée à Strasbourg qui a été sélectionnée parmi quatre propositions.

Depuis le mois de septembre, les sociétaires peuvent adhérer au contrat de protection par télésurveillance et bénéficier de la suppression de la franchise en cas de vol. Actuellement, le responsable de la prévention et les équipes d'EPS étudient une proposition de type similaire pour les lieux de cultes et les établissements scolaires.

Le 24 avril 2015, à l'invitation de Mgr Rolland, évêque de Belley-Ars, s'est tenue à Bourg-en-Bresse, un colloque sur le thème de la sécurisation des lieux de cultes. Le préfet du département, le procureur de la république, les responsables de la gendarmerie nationale et de la police nationale, le président des maires de l'Ain, député-maire de Divonne-les-Bains et la présidente des maires ruraux de l'Ain ont longuement débattu des difficultés rencontrées face à une recrudescence inquiétante des cambriolages et des actes de vandalisme. Le responsable de la prévention et des services associés est intervenu pour présenter aux deux cent participants venus de tout le département, les propositions de l'association en matière de lutte contre ces types de sinistres.

Tout au long de l'année 2015, des stages ont été organisés à l'initiative des inspecteurs commerciaux sur le thème de la préparation de la visite de la commission de sécurité. Dispensés

par la société Praeventia, les stages, d'une très grande qualité pédagogique ont été très appréciés par les bénéficiaires.



LES SERVICES ASSOCIÉS

Créés en 2002 à la demande d'Henri Brischoux, par Emmanuel Olivier, à l'époque secrétaire général de l'Association Saint-Christophe, les services associés ont pour but de mettre, gracieusement, en relation nos sociétaires avec des experts de tous domaines.



Les domaines d'activités intéressant nos sociétaires se sont révélés variés et les partenaires ont été soigneusement sélectionnés en tenant notamment compte de leurs connaissances des spécificités de l'environnement de la Mutuelle Saint-Christophe.

L'association veille au respect des engagements des partenaires et évalue régulièrement les prestations proposées.

Après avoir manifesté un grand intérêt pour les services associés, avec certaines années

plus de cent missions recensées, le nombre de demandes a sensiblement décliné au fil du temps, ce qui conduira le conseil d'administration à mener une réflexion sur le fonctionnement et l'avenir des services associés courant 2016.

Si à ce jour, un léger regain du nombre des demandes est à constater, le nombre de missions recensées reste modéré.

ANNÉE	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS	MISSIONS
2013	14	10
2014	23	17
2015	21	22

Les domaines d'expertises proposés concernent principalement :

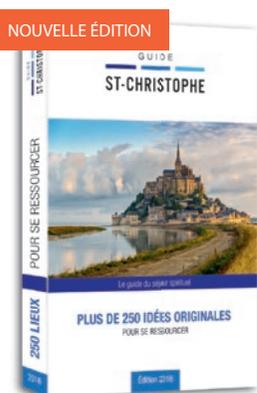
- L'expertise d'œuvre d'art
- La gestion patrimoniale et les placements éthiques
- L'entretien du patrimoine immobilier
- La formation
- La pérennisation des activités des sociétaires.

En 2015, deux nouveaux partenaires ont été référencés pour répondre à des attentes nouvelles de nos adhérents :

L'organisation de la communication en cas de déclenchement d'une crise, avec l'agence Limite, dirigée par Laurent Terrisse : des formations et un accompagnement sont proposés pour la mise en place d'une communication adaptée en cas de survenance d'une crise dont la nature pourrait mettre en péril les activités des sociétaires concernés.

L'établissement d'une cartographie des risques permettant de formaliser et de hiérarchiser les risques majeurs d'une organisation et contribuant à faciliter l'élaboration d'un plan pour engager des actions immédiates : Référéncé par l'Association Saint-Christophe, Yves Cabrolier, de la société YConsult, est déjà intervenu deux fois en 2015 au cours de réunions de chefs d'établissements de la tutelle Mariste très appréciées.

LE GUIDE SAINT-CHRISTOPHE



L'édition du Guide Saint-Christophe est confiée à la société « Malesherbes Publications » (groupe La Vie - Le Monde). La collaboration de grande qualité, entre la Mutuelle Saint-Christophe et l'éditeur, se poursuit dans un esprit d'échange et de collaboration permanent. En 2012,

constatant la baisse des ventes, l'éditeur a associé les équipes de Saint-Christophe aux travaux qui ont conduit à la création d'une version modernisée et celle d'un site internet dédié.

L'Association Saint-Christophe, représentant la Société Auxiliaire Saint-Christophe propriétaire de l'ouvrage, est chargée des relations avec l'éditeur et a contribué au soutien de la nouvelle formule en prenant un certain nombre de décisions :

L'achat de 800 guides offerts aux délégués de la Mutuelle Saint-Christophe au cours des conseils régionaux en 2014 et 2015 et lors de diverses manifestations au cours de ces deux années.

En 2014, la prise en charge de la moitié des frais d'insertion des nouveaux établissements sociétaires référencés.

La prise en charge des frais d'insertion des monastères sociétaires en 2015.

Au 31 décembre 2015, le nombre d'exemplaires vendus dépasse les 7 000 exemplaires et le nombre de connections sur le site Guide Saint-Christophe atteint plus de 13 000 connections contre 11 000 en 2014.

Au cours des échanges réguliers avec l'équipe de Vincent Viala, directeur commercial et du marketing de Malesherbes Publications, l'Association Saint-Christophe a tenu à réaffirmer son souhait de voir maintenue une ligne éditoriale mettant en valeur les propositions de séjours spirituels afin de rester dans l'esprit des créateurs du guide.

LE FONDS D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ



NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS :

Au cours de l'année 2015, 47 dossiers ont été examinés :

- 38 concernent les sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe
- 5 concernent les clients de Saint-Christophe Prévoyance
- 4 dossiers ont été écartés.

Pour la Mutuelle Saint Christophe, les 38 dossiers traités représentent un montant total de 71 784 € et se répartissent de la manière suivante :

- 16 dossiers « établissements d'enseignement » pour 33 630 € ;
- 12 dossiers « personnel des institutions chrétiennes » pour 15 704 € ;
- 4 dossiers « instituts religieux et monastères » pour 11 670 €
- 5 dossiers « diocèses » pour 8 780 €
- 1 dossier « humanitaire et caritatif » pour 3 000 € ;

Pour Saint-Christophe Prévoyance, les 5 dossiers traités représentent un montant total de 5 500 € ;



ANALYSE DES DEMANDES DE L'ANNÉE 2015

Le fonds de solidarité Mutuelle Saint-Christophe (MSC)

Les demandes en provenance des établissements d'enseignement sont en croissance d'environ 45%.

La majorité des dossiers présentés concerne les demandes de soutien scolaire au profit d'élèves touchés par une maladie grave.

Une aide exceptionnelle de 10 000 € contribuera à la reconstruction d'un bâtiment scolaire dont la mûre avait envahi le plancher du 1^{er} étage, le montant total du préjudice étant de 42 724 €.

Comme l'année précédente, les demandes dans les autres familles mutualistes, demeurent relativement stables. On relèvera néanmoins, la réapparition du poste « humanitaire et caritatif » avec 2 demandes pour un montant total de 3 000 €.

Nous avons malheureusement constaté que 8 dossiers soumis au fonds de solidarité concernaient le décès de jeunes élèves et parents d'élèves. (4 élèves dont 1 suicide). Les aides ont permis la prise en charge des frais de scolarité et de demi-pension de l'année en cours.

Comme l'année dernière, une bonne partie des montants alloués demeure inférieure à 1 000 € ; ces aides, bien que modestes, apportent un réel soutien apprécié des bénéficiaires, notamment pour les familles modestes.

Parmi les dossiers présentés tout au long de l'année 2015, quelques cas peuvent ici être

évoqués dans les diverses familles mutualistes.

Un sinistre concernait des fuites de gaz entraînant d'énormes travaux des modifications des installations situées dans une cour et dans le sous-sol des bâtiments propriété d'une congrégation : après délibération, le comité d'entraide et de solidarité attribue une aide de 4 500 €, les frais à engager s'élevant à plus de 10 000 €.

Une autre demande a été soumise au comité concernant des frais non pris en charge au titre du contrat d'assurance de la flotte de la congrégation. La commission constatant que cette demande était recevable, une somme de 3 500 € a été octroyée pour un coût global de 8 000 €.

En dehors de ces deux cas exceptionnels, et d'une manière générale, le reste des dossiers ont été payés à hauteur de 1 000 € à 2 000 € comme les années précédentes.

Nous avons également enregistré, 2 dossiers relatifs à la tempête pour un montant global de 5 000 €.

Enfin parmi les divers cas soumis, nous pouvons citer les situations suivantes :

- un vol d'espèces sans effraction,
- un véhicule emporté et enseveli sous des pierres suite à une inondation très importante,
- le vol de fauteuil pour handicapé, etc.

Dans le domaine de la santé quelques dossiers ont été enregistrés :

- une participation à des soins dentaires,
- un cas de dépassements d'honoraires,
- l'achat d'un fauteuil électrique roulant etc.

Pour conclure, si comme en 2014, le nombre de dossiers reste relativement stable, par contre, le coût total s'est accru de 40%, en raison de l'augmentation des dossiers en provenance des établissements scolaires d'une part, et l'évolution sensible des autres familles mutualistes d'autre part.

Les deux tableaux à droite, reprennent dans le détail les sommes allouées par région et par famille.



FONDS DE SOLIDARITÉ MSC ET SCP : SOMMES ALLOUÉES PAR RÉGION

BUREAU RÉGIONAL	NOMBRE DE DOSSIERS	TOTAL en €
NANCY	2	11 000
LILLE	3	3 600
GRAND OUEST	8	19 250
AIX/MARSEILLE	6	10 180
TOULOUSE	2	3 654
PARIS	8	15 200
LYON	7	6 700
SUD-OUEST	2	2 200
TOTAL	38 DOSSIERS	71 784
SCP	5 DOSSIERS	5 500

FONDS DE SOLIDARITÉ MSC ET SCP : SOMMES ALLOUÉES PAR GROUPEMENT

GROUPEMENT	NOMBRE DE DOSSIERS EN 2014	MONTANTS ALLOUÉS EN 2014	NOMBRE DE DOSSIERS EN 2015	MONTANTS ALLOUÉS EN 2015	ÉVOLUTION
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	11	12 608 €	16	33 630 €	+ 21 022 €
SANITAIRE ET SOCIAL / HUMANITAIRE ET CARITATIF			1	2 000 €	+ 2 000 €
PERSONNEL DES INSTITUTIONS CHRÉTIENNES	16	18 756 €	12	15 704 €	- 3 052 €
INSTITUTS RELIGIEUX ET MONASTÈRES	3	11 950 €	4	11 670 €	- 280 €
DIOCÈSES	9	7 695 €	5	8 780 €	+ 1 085 €
TOTAL	39	51 009 €	38	71 784 €	+ 20 775 €



Le fonds de solidarité Saint-Christophe Prévoyance (SCP)

Malgré une légère augmentation, les demandes demeurent limitées. En 2015, 5 demandes ont été réglées pour un montant total de 5 500 €, soit + 3 000 € par rapport à 2014.

RÉUNION ANNUELLE DES CORRESPONDANTS SOLIDARITÉ

La réunion annuelle des correspondants solidarité, présidée par Lucien Vennat, s'est tenue le mardi 24 novembre 2015 à 14h.

François Atipo Ngapy, gestionnaire du fonds d'entraide et de solidarité a remercié les correspondants pour la qualité de leur contribution et fait un point sur les dossiers en cours, arrêtés au 1^{er} novembre 2015.

Le président a ensuite proposé un tour de table pour que chacun puisse s'exprimer sur le fonctionnement ordinaire du fonds de solidarité et les éventuelles difficultés rencontrées.

Répondant à une question sur le sujet, le gestionnaire du fonds de solidarité rappelle que les correspondants ont pleine souveraineté pour soumettre tel ou tel cas et évaluer les besoins réels des demandeurs. Ils vérifient par ailleurs que les demandes n'aient jamais de caractère commercial.

Certains correspondants regrettent de ne pas être systématiquement informés des résultats des délibérations du comité. François Atipo Ngapy en prend bonne note et informe les correspondants que non seulement ils seront informés des décisions mais qu'ils pourront également, à leur demande, remettre les chèques aux sociétaires destinataires. Cette mesure est appréciée comme contribuant à éviter toute ambiguïté sur le caractère des sommes allouées.

Enfin, la réunion s'est terminée par l'étude de plusieurs points soumis par les correspondants et qui ont donné lieu aux décisions suivantes :

- les correspondants recevront régulièrement un état récapitulatif des dossiers traités.
- le gestionnaire du fonds et le secrétaire de l'association feront des propositions pour une amélioration sensible de la coordination avec les inspecteurs commerciaux et inspecteurs courtage.
- une attention particulière sera portée sur la sélection des dossiers soumis de sorte de ne pas donner de faux espoirs aux demandeurs.

COORDONNÉES DES CORRESPONDANTS AU 31 DÉCEMBRE 2015

RÉGION	PRÉNOM	NOM	ADRESSE	CP	VILLE	TÉLÉPHONE
Bordeaux /Poitiers	Laurence	Baudoin	Association Saint-Christophe 10 rue de la Trinité	86000	POITIERS	05 49 88 49 58
Toulouse	Monique	Sautel	11 rue Bonfa	30000	NIMES	04 66 21 77 58
Lille	Lucien	Gues	112 rue Nationale	62116	AYETTE	03 21 71 83 52
Grand Ouest	Marc	Hélaine	134 avenue de la Libération	50400	GRANDVILLE	06 11 99 19 56
Paris	Guy	Mayeur	19 rue des Primevères	02300	VIRY-NOUREUIL	03 23 52 12 29
Lyon	François	Petinataud	12 rue Pauline Marie Jaricot	69005	LYON	06 70 43 52 41
Marseille	François	Gomez	Maison le Mas Joyeux	13010	MARSEILLE	04 66 21 71 58
Nancy	Jacques	Tourneux	2 impasse St Joseph	88000	EPINAL	03 83 40 02 41



Rapport financier



BILANS COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2015
COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION
COMMENTAIRES ANALYTIQUES
ANNEXES AUX COMPTES DE L'ASSOCIATION



BILANS COMPARÉS

au 31 décembre 2015

En euros

ACTIF	BRUT	AMORT. PROVISIONS	NET AU 31.12.2015	NET AU 31.12.2014
ACTIF IMMOBILISÉ				
• IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
• IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 081,47	8 081,47	0,00	0,00
• IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL I	8 081,47	8 081,47	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT				
• CRÉANCES	14 528,10	0,00	14 528,10	48 510,10
• VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	176 809,58	0,00	176 809,58	176 809,58
• DISPONIBILITÉS	293 731,61	0,00	293 731,61	476 427,36
TOTAL II	485 069,29	0,00	485 069,29	701 747,04
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	493 150,76	8 081,47	485 069,29	701 747,04



En euros

PASSIF	NET AU 31.12.2015	NET AU 31.12.2014
FONDS DE DOTATION		
• FONDS DE DOTATION GÉNÉRAL	171 639,81	171 639,81
• RÉSERVES RÉGLEMENTÉES		
• AUTRES RÉSERVES	82 909,21	82 909,21
• REPORT À NOUVEAU	57 842,21	98 822,65
• INSUFFISANCE DE FONCTIONNEMENT	- 91 925,51	-40 980,44
• EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL I	220 465,72	312 391,23
DETTES		
• DETTES FINANCIÈRES		
• DETTES FOURNISSEURS	262 043,98	316 082,82
• DETTES FISCALES ET SOCIALES	141,62	70 855,02
• AUTRES DETTES	2 417,97	2 417,97
TOTAL II	264 603,57	389 355,81
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
TOTAL III	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	485 069,29	701 747,04





COMPTE D'EXPLOITATION au 31 décembre 2015

En euros

CHARGES	AU 31.12.2015	AU 31.12.2014
CHARGES D'EXPLOITATION		
• AUTRES ACHATS	124,31	104,40
• SERVICES EXTÉRIEURS	58 454,60	65 110,06
• AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	316 838,37	317 289,55
• IMPÔTS ET TAXES	1 034,00	1 018,00
• FONDS DE SOLIDARITÉ	119 804,86	82 734,00
• AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
• DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
• DOTATIONS / PROVISIONS	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	496 256,14	466 256,01
CHARGES FINANCIÈRES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,90
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	0,00	0,00
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL GÉNÉRAL	496 256,14	466 256,01



En euros

PRODUITS	AU 31.12.2015	AU 31.12.2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
• COTISATIONS	342 848,63	354 053,33
• PRESTATIONS PRÉVENTION		
• REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
• FONDS DE SOLIDARITÉ	40 000,00	51 009,00
• FONDS DE PRÉVENTION	21 482,00	20 213,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	404 330,63	425 275,33
PRODUITS FINANCIERS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,24
INSUFFISANCE DE FONCTIONNEMENT	91 925,51	40 980,44
TOTAL GÉNÉRAL	496 256,14	466 256,01





COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2015 s'élève à 496 256,14 € soit une augmentation de 30 000,13 € par rapport à l'exercice précédent.

Les postes achats, et autres services extérieurs sont en diminution de 2%. En effet, ceux-ci passent de 382 504,01 € fin 2014 à 375 417,28 € en 2015.

Les postes autres charges comprenant le fonds de solidarité MSC/SCP, le fonds de prévention MSC y compris la prévention routière et les impôts et taxes, sont en augmentation passant de 83 752 € en 2014 à 120 838,86 € fin 2015.

Le total des produits ressort à 404 330,63 € est en diminution de 5% par rapport à celui de 2014.

Le compte de fonctionnement de 2015 fait ressortir une insuffisance de fonctionnement de 91 925,51 €.





COMMENTAIRES ANALYTIQUES

Les charges courantes hors fonds de solidarité, impôts et taxes et amortissements se montent à 375 417,28 € contre 382 504,01 € en 2014, soit une diminution de près de 2%.

Les produits courants hors fonds de solidarité correspondent au montant des cotisations perçues au titre de l'exercice 2015 soit 411 418,36 € TTC; assujetti à la TVA à 20%, il s'élève à 342 848,63 € HT pour les comptes de l'Association Saint-Christophe.

Le fonds de solidarité Mutuelle Saint-Christophe

L'association a fait un appel de fonds auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances pour un montant total de 40 000 € (quarante mille euros), conformément au règlement intérieur du fonds de solidarité et d'entraide. En 2015, les dépenses relatives au fonds de solidarité MSC ont dépassé le budget alloué.

DÉPENSES		RESSOURCES
	SOLDE 2013 (insuffisance)	1 968,40 €
FONDS VERSÉS 2015 71 784,00 €	SOLDE 2014 (insuffisance)	9 040,60 €
	MSC	40 000,00 €
	SOLDE 2015 (insuffisance)	20 775,00 €
TOTAL 71 784,00 €	TOTAL	71 784,00 €

Le fonds de solidarité Saint-Christophe Prévoyance

DÉPENSES		RESSOURCES
	SOLDE 2013 (insuffisance)	450,00 €
FONDS VERSÉS 2015 5 500,00 €	SOLDE 2014 (insuffisance)	2 050,00 €
	SOLDE 2015 (insuffisance)	3 000,00 €
TOTAL 5 500,00 €	TOTAL	5 500,00 €

Frais de personnel

Les frais de personnel afférents à la tenue du secrétariat général, de la comptabilité, de la gestion des fonds de solidarité et de la prévention font l'objet d'un accord entre l'Association Saint-Christophe et la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

Cet accord prévoit que l'Association Saint-Christophe indemnise la Mutuelle Saint-Christophe assurances, à l'euro près, des salaires bruts, charges patronales et frais de ces personnes afférents au fonctionnement de l'Association Saint-Christophe.





ANNEXES AUX COMPTES DE L'ASSOCIATION

Exercice clos le 31 décembre 2015

MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels présentés se rapportent à l'exercice de 12 mois, clos le 31 décembre 2015.

Pour leur établissement, les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BILAN

1. Mouvements de l'actif immobilisé

Se référer au tableau ci-joint.

2. Méthodes de calcul des amortissements

Se référer au tableau ci-joint.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations et suivant le mode linéaire :

- logiciels : **1 an**
- matériel de bureau et informatique : **4 à 10 ans**
- mobilier : **5 à 10 ans**

3. Provisions

Se référer au tableau ci-joint.

4. Charges constatées d'avance

Néant sur l'exercice.

5. Produits à recevoir

- Fonds de solidarité MSC : **11 009,00 €**

6. Produits constatés d'avance

Néant sur l'exercice.

7. Charges à payer

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

- Dossiers fonds de solidarité : **0,00 €**
- Fournisseurs, factures non parvenues : **262 043,98 €**
- Impôts et taxes : **0,00 €**

8. Echéance des créances et dettes

Se référer au tableau joint.

9. Filiales et participations

Se référer au tableau joint.



En euros

IMMOBILISATIONS

CADRE A	VALEUR BRUTE DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS		
		RÉÉVALUATIONS	ACQUISITIONS	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
• FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT				
TOTAL I				
• AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TOTAL II				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
• TERRAINS				
• CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
• CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
• INSTALLATIONS GÉNÉRALES ET AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS				
• INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
• INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS				
• MATÉRIEL DE TRANSPORT				
• MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE, MOBILIER				8 081,47
• EMBALLAGES RÉCUPÉRABLES ET DIVERS				
• IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
• AVANCES ET ACOMPTES				
TOTAL III				8 081,47
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
• PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE				
• AUTRES PARTICIPATIONS				
• AUTRES TITRES IMMOBILISÉS				
• PRÊTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				8 081,47



En euros

IMMOBILISATIONS

CADRE B	DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE	RÉÉVALUATIONS VALEURS D'ORIGINE	
	PAR VIREMENT	PAR CESSION			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
• FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT					
TOTAL I					
• AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
TOTAL II					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
• TERRAINS					
• CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE					
• CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI					
• INSTALLATIONS GÉNÉRALES ET AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS					
• INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTILLAGE INDUSTRIELS					
• INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS					
• MATÉRIEL DE TRANSPORT					
• MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE, MOBILIER					8 081,47
• EMBALLAGES RÉCUPÉRABLES ET DIVERS					
• IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					
• AVANCES ET ACOMPTES					
TOTAL III					8 081,47
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
• PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE					
• AUTRES PARTICIPATIONS					
• AUTRES TITRES IMMOBILISÉS					
• PRÊTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL IV					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					8 081,47



En euros

AMORTISSEMENTS

CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	VALEUR EN DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS	DIMINUTIONS SORTIES/REPRISES	VALEUR EN FIN D'EXERCICE
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
• FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT				
TOTAL I				
• AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TOTAL II				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
• TERRAINS				
• CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
• CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
• INSTALLATIONS GÉNÉRALES ET AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS				
• INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
• INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS				
• MATÉRIEL DE TRANSPORT				
• MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE, MOBILIER	8 081,47	0,00		8 081,47
• EMBALLAGES RÉCUPÉRABLES ET DIVERS				
TOTAL III	8 081,47	0,00		8 081,47
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	8 081,47	0,00		8 081,47



En euros

AMORTISSEMENTS

CADRE B - VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				CADRE C - PROV. AMORT. DEROG.	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	AMORTISSEMENTS LINÉAIRES	AMORTISSEMENTS DÉGRESSIFS	AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	DOTATIONS	REPRISES
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
• FRAIS D'ÉTABLISS., RECHERCHE DÉVELOP.					
TOTAL I					
• AUTRES IMMOB. INCORPORELLES					
TOTAL II					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
• TERRAINS					
• CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE					
• CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI					
• INSTAL. GÉNÉRALES ET AMÉNAG. CONSTRUCTIONS					
• INSTAL. TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTIL. INDUSTRIELS					
• INSTAL. GÉNÉRALES, AGENC., AMÉNAG. DIVERS					
• MATÉRIEL DE TRANSPORT					
• MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE, MOBILIER					
			0,00		
• EMBALLAGES RÉCUPÉRABLES ET DIVERS					
TOTAL III					
			0,00		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)					
			0,00		

En euros

AMORTISSEMENTS

CADRE D - MOUVEMENTS DES CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		MONTANT NET DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DOTATIONS EXERCICE AUX AMORTISSEMENTS	MONTANT NET EN FIN D'EXERCICE
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES					
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					



En euros

	MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS EXERC.	DIMINUTIONS REPRISES EXERC.	MONTANT À LA FIN DE L'EXERCICE
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
• PROVISIONS POUR RECONSTITUTION GISEMENTS MINIERES ET PÉTROLIERS				
• PROVISIONS POUR INVESTISSEMENTS				
• PROVISIONS POUR HAUSSE DE PRIX				
• PROVISIONS POUR FLUCTUATIONS DES COURS				
• AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
• PROVISIONS FISCALES POUR IMPLANTATION À L'ÉTRANGER AV. 01/01/92				
• PROVISIONS FISCALES POUR IMPLANTATION À L'ÉTRANGER AP. 01/01/92				
• PROVISIONS POUR PRÊTS D'INSTALLATION				
• AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
• PROVISIONS POUR LITIGES				
• PROVISIONS POUR GARANTIES DONNÉES AUX CLIENTS				
• PROVISIONS POUR PERTES SUR MARCHÉS À TERME				
• PROVISIONS POUR AMENDES ET PÉNALITÉS				
• PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE				
• PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES				
• PROVISIONS POUR IMPÔTS				
• PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS				
• PROVISIONS POUR GROSSES RÉPARATIONS				
• PROVISIONS POUR CHARGES SOCIALES ET FISCALES SUR CONGÉS PAYÉS				
• AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL II				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
• SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
• SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
• SUR TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE				
• SUR TITRES DE PLACEMENT				
• SUR AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
• SUR STOCKS ET EN-COURS				
• SUR COMPTES CLIENTS				
• AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				

Dont dotations et reprises : d'exploitation, financières et exceptionnelles. Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (art. 39-1-5 du CGI).





En euros

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

CADRE A	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
• CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS			
• PRÊTS (1) (2)			
• AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
• CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX			
• AUTRES CRÉANCES CLIENTS	11 009,00	11 009,00	
• CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			
• PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS			
• SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX			
• IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
• TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE	2 519,70	2 519,70	
• AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			
• DIVERS			
• GROUPE ET ASSOCIÉS (2)			
• DÉBITEURS DIVERS	1 000,00	1 000,00	
• CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL	14 528,70	14 528,70	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice (1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts et avances consentis aux associés.

En euros

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

CADRE B	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES (1)				
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (1)				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (1) :				
• À DEUX ANS MAXIMUM À L'ORIGINE				
• À PLUS DE DEUX ANS À L'ORIGINE				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES (1) (2)				
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	262 043,98	262 043,98		
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS				
SÉCURITÉ SOCIALE ET ORGANISMES SOCIAUX				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE	142,22	142,22		
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES				
AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS				
GROUPE ET ASSOCIÉS (2)				
AUTRES DETTES	2 417,97	2 417,97		
DETTES REPRÉSENTATIVES DE TITRES EMPRUNTÉS				
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
TOTAL	389 311,46	264 604,17		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice (2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés.





RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2016

STATUANT SUR LES COMPTES 2015

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport moral et le rapport financier présentés par le conseil d'administration.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu la présentation des comptes de l'exercice 2015 et le rapport général du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans les rapports faisant apparaître une insuffisance de fonctionnement de 91 925,51€.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter :

- une partie de l'insuffisance de fonctionnement par débit du compte report à nouveau à hauteur de 57 842,21 € ;
- une partie des autres réserves à hauteur de 34 083,31€.

Le solde du compte report à nouveau, est ainsi porté à la somme de 0 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne quitus, sans réserve, aux administrateurs et au trésorier pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

En vertu de l'article 8 des statuts, sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'appeler la somme de 10,50€ par sociétaire, représentant 98,40 % de la cotisation fixée 10,67 € lors de l'assemblée générale de l'association du 18 juin 1997 (montant défini en francs à l'origine).

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, ratifie le renouvellement de mandat pour 6 ans de Monsieur Gérard Charrière comme administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale se réunissant en 2022 pour statuer sur les comptes de 2021.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, ratifie la cooptation de Jérôme Picard comme administrateur en remplacement de Jean Claude Jaffé démissionnaire. Par conséquent, son mandat expirera comme celui de son prédécesseur, lors de l'assemblée générale se réunissant en 2017 pour statuer sur les comptes de 2016.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal de ces délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires.



Annexes



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 31 DÉCEMBRE 2015
DEMANDE D'INTERVENTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ



ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE
Association loi 1901
Siège Social : 277 rue Saint-Jacques
75005 PARIS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les Comptes annuels**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

SEC BURETTE

9 rue Malatire - 76012 ROUEN CEDEX 1
Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Capital de 842.444 € - RCS ROUEN 710.501.149 - SIRET 710.501.149.00029

ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE
Comptes Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rouen, le 19 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes

SEC BURETTE

Paul FOUBERT

RAPPORT FINANCIER

I. BILANS COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

En euros

ACTIF	Brut	Amort. Provisions	Net au 31.12.2015	Net au 31.12.2014
ACTIF IMMOBILISÉ				
• Immobilisations incorporelles				
• Immobilisations corporelles	8 081,47	8 081,47	0,00	0,00
• Immobilisations financières				
TOTAL I	8 081,47	8 081,47	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT				
• Créances	14 528,10	0,00	14 528,10	48 510,10
• Valeurs mobilières de placement	176 809,58	0,00	176 809,58	176 809,58
• Disponibilités	293 731,61	0,00	293 731,61	476 427,36
TOTAL II	485 069,29	0,00	485 069,29	701 747,04
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	493 150,76	8 081,47	485 069,29	701 747,04



En euros

PASSIF	Net au 31.12.2015	Net au 31.12.2014
FONDS DE DOTATION		
• Fonds de dotation général	171 639,81	171 639,81
• Réserves réglementées		
• Autres réserves	82 909,21	82 909,21
• Report à nouveau	57 842,21	98 822,65
• Insuffisance de fonctionnement	-91 925,51	-40 980,44
• Excédent de fonctionnement		
TOTAL I	220 465,72	312 391,23
DETTES		
• Dettes financières		
• Dettes fournisseurs	262 043,98	316 082,82
• Dettes fiscales et sociales	141,62	70 855,02
• Autres dettes	2 417,97	2 417,97
TOTAL II	264 603,57	389 355,81
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
TOTAL III	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	485 069,29	701 747,04

II. COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2015

En euros

CHARGES	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
CHARGES D'EXPLOITATION		
• Autres achats	124,31	104,40
• Services extérieurs	58 454,60	65 110,06
• Autres services extérieurs	316 838,37	317 289,55
• Impôts et taxes	1 034,00	1 018,00
• Fonds de solidarité et prévention	119 804,86	82 734,00
• Autres charges de gestion courante		
• Dotations aux amortissements		
• Dotations / provisions	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	496 256,14	466 256,01
CHARGES FINANCIÈRES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	0,00	0,90
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		
	0,00	0,00
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL GÉNÉRAL	496 256,14	466 256,01

En euros

PRODUITS	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
PRODUITS D'EXPLOITATION		
• Cotisations	342 848,63	354 053,33
• Prestations Prévention		
• Reprise sur amortissements et provisions		
• Fonds de solidarité	40 000,00	51 009,00
• Fonds de prévention	21 482,00	20 213,00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	404 330,63	425 275,33
PRODUITS FINANCIERS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,24
INSUFFISANCE DE FONCTIONNEMENT	91 925,51	40 980,44
TOTAL GÉNÉRAL	496 256,14	466 256,01

III. COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2015 s'élève à 496 256,14 € soit une augmentation de 30 000,13 € par rapport à l'exercice précédent. Les postes achats, services extérieurs et autres services extérieurs sont en diminution de 2%. En effet, ceux-ci passent de 382 504,01 € fin 2014 à 375 417,28 € en 2015.

Les postes autres charges comprenant le fonds de solidarité MSC/SCP, le fonds de prévention MSC y compris la prévention routière et les impôts et taxes, sont en augmentation passant de 83 752 € en 2014 à 120 838,86 € fin 2015.

Le total des produits ressort à 404 330,63 € est en diminution de 5% par rapport à celui de 2014.

Le compte de fonctionnement de 2015 fait ressortir une insuffisance de fonctionnement de 91 925,51 €.

IV. COMMENTAIRES ANALYTIQUES

Les charges courantes hors Fonds de solidarité, impôts et taxes et amortissements se montent à 375 417,28 € contre 382 504,01 € en 2014, soit une diminution de près de 2%.

Les produits courants hors fonds de solidarité correspondent au montant des cotisations perçues au titre de l'exercice 2015 soit 411 418,36 € TTC; assujetti à la TVA à 20,0%, il s'élève à 342 848,63 € HT pour les comptes de l'Association Saint-Christophe.



Fonds de solidarité MSC:

L'Association a fait un appel de fonds auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances pour un montant total de 40 000 € (quarante mille euros), conformément au règlement intérieur du fonds de solidarité et d'entraide.

Dépenses	Ressources
	Solde 2013 (insuffisance)..... 1 968,40 €
Fonds versés 2014 71 784,00 €	Solde 2014 (insuffisance)..... 9 040,60 €
	MSC 40 000,00 €
	Solde 2015 (insuffisance)..... 20 775,00 €
TOTAL 71 784,00 €	TOTAL 71 784,00 €

En 2015, les dépenses relatives au fonds de solidarité MSC ont dépassé le budget alloué.

Fonds de solidarité SCP :

Dépenses	Ressources
Fonds versés 2015 5 500,00 €	Solde 2013 (insuffisance) 450,00 €
	Solde 2014 (insuffisance)..... 2 050,00 €
	Solde 2015 (insuffisance)..... 3 000,00 €
TOTAL 5 500,00 €	TOTAL 5 500,00 €

FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel afférents à la tenue du secrétariat général, de la comptabilité, de la gestion des Fonds de solidarité et de la prévention font l'objet d'un accord entre l'Association Saint-Christophe et la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

Cet accord prévoit que l'Association Saint-Christophe indemnise la Mutuelle Saint-Christophe assurances, à l'euro près, des salaires bruts, charges patronales et frais de ces personnes afférents au fonctionnement de l'Association Saint-Christophe.

V. ANNEXE AUX COMPTES DE L'ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE

Exercice clos le 31 décembre 2015

A. MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels présentés se rapportent à l'exercice de 12 mois, clos le 31 décembre 2015.

Pour leur établissement, les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques.

B. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BILAN**1. Mouvements de l'actif immobilisé**

Se référer au tableau ci-joint.

2. Méthodes de calcul des amortissements

Se référer au tableau ci-joint.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations et suivant le mode linéaire :

- logiciels 1 an
- matériel de bureau et informatique 4 à 10 ans
- mobilier..... 5 à 10 ans



3. Provisions

Se référer au tableau ci-joint.

4. Charges constatées d'avance

Néant sur l'exercice

5. Produits à recevoir

- Fonds de Solidarité MSC.....11 009,00 €

6. Produits constatés d'avance

Néant sur l'exercice.

7. Charges à payer

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

- Dossiers fonds de solidarité.....0,00 €
- Fournisseurs, factures non parvenues262 043,98 €
- Impôts et Taxes

8. Echéance des créances et dettes.

Se référer au tableau joint.

9. Filiales et participations

Se référer au tableau joint

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Total II			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériels et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 081,47		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	8 081,47		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	8 081,47		





Cadre B	Diminutions		Valeur brute Fin d'exercice	Réévaluations valeurs d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			8 081,47	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			8 081,47	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			8 081,47	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 081,47	0,00		8 081,47
Emballages récupérables et divers				
Total III	8 081,47	0,00		8 081,47
TOTAL GENERAL (I + II + III)	8 081,47	0,00		8 081,47

Cadre B IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C PROV. AMORT. DEROG.	
	Amortisse- ments linéaires	Amortisse- ments dégressifs	Amortisse- ments exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles Frais d'établiss., recherche, dévelop. Total I Autres immob. incorporelles Total II					
Immobilisations corporelles Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Instal. générales, amé- nag.constructions Instal. techniques, matériels, ouil. industriels Instal. générales, agenc., aménag. divers Matériel de transport Matériel de bureau, informa- tique, mobilier Emballages récupérables et divers Total III	0,00				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	0,00				

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmenta- tions	Dotations exercice aux amortisse- ments	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmenta- tions Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées Provisions pour reconstitution gise- ments miniers et pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse de prix Provisions pour fluctuations des cours Amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées Total I				
Provisions pour risques et charges Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions et obliga- tions similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour grosses réparations Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés Autres provisions pour risques et charges Total II				
Provisions pour dépréciations Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de placement Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation Total III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)				

- d'exploitation		
Dont dotations et reprises : - financières		
- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (art. 39-1-5 du CGI)



ETAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
	De l'actif immobilisé			
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	De l'actif circulant			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	11 009,00	11 009,00	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 519,70	2 519,70	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 000,00	1 000,00	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL	14 528,70	14 528,70	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés	

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
	- à deux ans maximum à l'origine				
	- à plus de deux ans à l'origine				
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	262 043,98	262 043,98		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	142,22	142,22		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	2 417,97	2 417,97		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL	264 604,17	264 604,17		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés	



ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE
 Association loi 1901
 Siège Social : 277 rue Saint-Jacques
 75005 PARIS

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
 sur les conventions réglementées**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

SEC BURETTE

9 rue Malairé - 76012 ROUEN CÉDEX 1
 Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
 Capital de 842.444 € - RCS ROUEN 710.501.149 - SIRET 710.501.149.00029

ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE
 Comptes Annuels
 Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Rouen, le 19 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes

SEC BURETTE


 Paul FOUBERT





FONDS DE SOLIDARITE

■ Organisme demandeur :

Nom :

Adresse :

Code Postal : [] Ville :

■ Famille Mutualiste :

<input type="checkbox"/> Personnels des Institutions chrétiennes	<input type="checkbox"/> Etablissements d'enseignement Privé
<input type="checkbox"/> Diocèses et administrations ecclésiastiques	<input type="checkbox"/> Secteur humanitaire et caritatif
<input type="checkbox"/> Instituts religieux et monastères	<input type="checkbox"/> Secteur sanitaire et social

■ Evénements (Circonstances et conséquences) :

Date : []

Nature :

.....

.....

.....

Montant du préjudice :€

■ Décision définitive de la commission :

Demande de renseignements complémentaires :

.....

Favorable Défavorable

Montant proposée :€

Validation le : [] Par le Secrétaire Général

Par décision du Conseil d'administration

■ Données comptables :

Chèque N° :

Etabli le : []

à l'ordre de :

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur notre fichier pour toute information vous concernant.





PREJUDICES IMMOBILIERS OU MATERIELS NECESSITANT DES TRAVAUX

■ Demandeur

Nom :

Adresse :

Code Postal : [][][][][][] Ville :

■ N° de contrat DAB :

Le bénéficiaire est-il propriétaire ? Oui Non
Si NON (adresse du propriétaire ou de l'association propriétaire) :

Pour les établissements scolaires, merci de bien vouloir renseigner la FICHE OGEC ET ETABLISSEMENT SCOLAIRE.

■ Relation entre propriétaire et sociétaire :

Locataire :
Occupant à titre gratuit : Affectataire :

■ Nature et coût détaillés des travaux :
(maçonnerie, couverture, chauffage, etc, paiement sur justificatifs – joindre devis)

.....

.....

.....

.....

■ Financement détaillé des travaux :

■ Fonds propres :€

■ Dons :€

■ Emprunt :€ Un recours a-t-il été exercé ? Oui Non

Autres :€

Le montant :€ Lequel :

Nom du/des donateurs :

.....

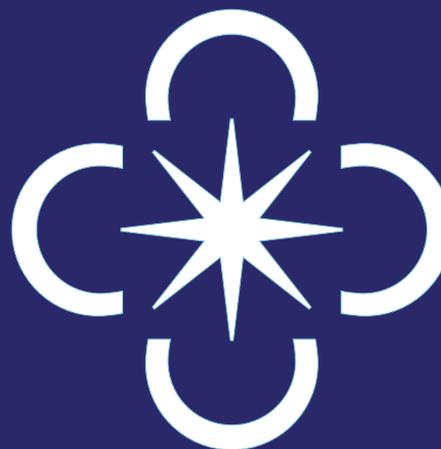
Organisme emprunteur :





Saint-Christophe
ASSOCIATION

Partagez votre engagement



ASSOCIATION SAINT-CHRISTOPHE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - CCP 961 50 S Paris

277, rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 99 - www.saint-christophe-assurances.fr

Suivez-nous     